

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 847

Artikel: Après-Sandoz : l'échéancier réformiste
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019437>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'échéancier réformiste

■ (ag) Il y a eu l'accident, l'événement.

Puis, gigantesque caisse de résonance, l'information médiatique, répétitive, obsédante. Ensuite la discussion politique : Conseil fédéral, Chambres fédérales, ministres des pays rhénans touchés, Parlement européen.

Et maintenant ? Où est le "suivi" de l'affaire ? Plus l'information est forte, amplifiante, polyphonique, plus est flou l'échéancier des mesures à prendre. Bien sûr personne ne doute que l'enquête suive son cours, que l'étude des demandes en dédommagement ne soit menée diligemment, ou que les états-majors des grands de la chimie ne procèdent à des révisions sérieuses.

Mais la démocratie exige plus. Elle doit pouvoir s'exercer au lendemain des jours d'émotion. Elle commence, paradoxe, quand les médias lâchent le sujet. Elle s'inscrit dans la durée du réformisme et non pas dans les affects de l'actualité.

Permettez l'insistance sur ce point ! *Domaine Public*, à l'origine - et c'est la justification de son titre - voulait lutter contre le confidentialisme helvétique. Le secret réservé aux seuls initiés était dominant, dans le secteur économique notamment : des entreprises parmi les plus importantes ne publiaient pas leur chiffre d'affaires, ni de bilan consolidé. Aujourd'hui, elles communiquent de telles données, (la difficulté s'est déplacée : il faut être en mesure de les interpréter). Elles ont à leur service des spécialistes en relations publiques. Les médias de leur côté créent du verbe sur toute chose.

On a donc passé du confidentialisme au brouillage de l'information, à la course au scoop et à l'instantané.

L'exigence de transparence s'est ainsi transformée. Certes elle demande toujours, de la part de l'informateur, compétence, sérieux, recherche, analyse. Bref, autre chose que le baratin, mais surtout elle postule la mémoire. Pas celle des règlements de compte à froid et des rancunes rentrées, mais la mémoire du cheminement, du suivi. Le monde médiatique procède par parachutage, coups d'éclat, arrosage.

C'est le contraire de la mentalité réformiste qui va au pas du pas-à-pas. Aujourd'hui le contrôle démocratique, ce n'est pas la libre expression sans fin, c'est l'échéancier tenu à jour.

Mais revenons aux chimiques !

Le stockage

Il semble que la première décision prise ait été la réduction et la décentralisation des stocks. Il est évident à la lueur des flammes de Schweizerhalle qu'une telle concentration de produits mortifères dans un environnement urbain aussi dense est folie.

Mais la réduction des stocks implique des problèmes économiques sérieux : modulation de la fabrication, multiplication des transports dans l'hypothèse d'une déconcentration. Et surtout, une multinationale raisonne, comme l'indique son nom, à l'échelle internationale. Chaque pays fait valoir ses conditions propres : main d'oeuvre, législation, fiscalité. Il joue à son avantage la concurrence. Aucune multinationale n'y est insensible.

La question à suivre est donc non seulement la nature des précautions prises, mais la stratégie internationale que choisiront les chimiques et les répercussions économiques nationales qui en résulteront.

Contrôle interne

Dans le débat consacré par le Conseil national à l'affaire Sandoz, Gilles Petitpierre a suggéré que les grandes entreprises qui opèrent des manipulations dangereuses se soumettent, sur le modèle des banques, à un contrôle interne spécifique. Nous avons eu la même idée qui présenterait les avantages suivants. Ce contrôle, par un organe indépendant, ne remplacerait ni les exigences étatiques de sécurité, ni celle des assurances, ni la surveillance des usagers et riverains. Mais elle aurait son efficacité.

En effet, aucun responsable d'une entreprise, rendu attentif à un danger qui peut être corrigé, n'accepte de courir sciemment ce risque par esprit

d'économie, s'il sait que le rapport qu'il reçoit sera connu ou pourra être connu des organes de surveillance extérieurs et par conséquent sa responsabilité personnelle établie publiquement en cas d'accident.

La mise sur pied de tels contrôles internes, la définition de leur cahier des charges, l'établissement du rôle obligatoire des destinataires internes et externes des rapports établis, ne serait ni spectaculaire, ni médiatique, mais réformiste. Une telle mesure devrait donc figurer à l'échéancier tenu à jour.

Mais l'inactuel n'intéresse plus. Le domaine public a donc bien un sens nouveau et le réformisme est toujours une idée neuve.

Argovie prend le train en marche

■ (mam) A partir du premier juin, la plupart des Argoviens qui utilisent les transports publics en direction de la région bâloise profiteront des conditions très avantageuses que les citoyens des deux Bâle connaissent déjà. Par 139 voix contre aucune, le Grand Conseil a décidé de participer, pour une période d'essai de deux ans, à l'alliance tarifaire du Nord-Ouest de la Suisse.

Cette sorte de "subvention pour l'environnement" consentie par les autorités permettra aux usagers de se déplacer à leur guise sur les réseaux de transports publics d'une région qui couvre l'ensemble du territoire bâlois et une grande partie de l'Argovie pour 50 francs par mois. Particulièrement intéressant pour les pendulaires qui travaillent dans la cité rhénane. Les initiateurs ont également pensé à une catégorie de population très exposée aux accidents de la route : les jeunes de moins de 25 ans ne payeront que 25 francs l'abonnement mensuel, ce qui devrait les inciter à laisser plus souvent leurs véhicules à deux ou quatre roues au garage. Les autorités argoviennes envisagent également une extension possible vers Zurich.